

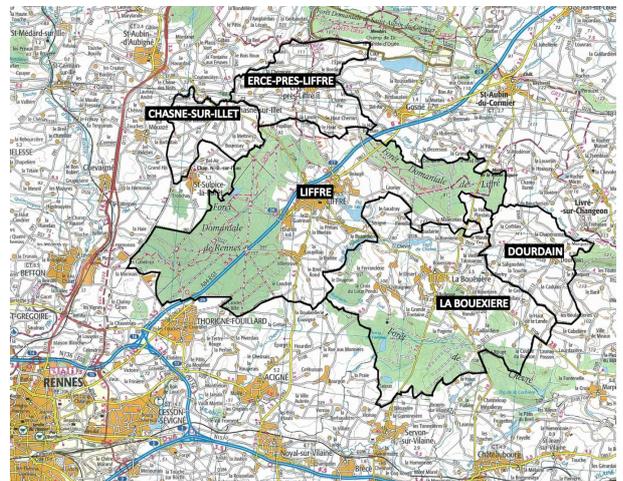


Coccinelle : la mise en place du transport à la demande de la Communauté de communes du Pays de Liffré

Contact : Aline Guilbert – Vice Présidente déléguée aux transports - aline.guilbert@mairie-labouexiere.fr et Monique Guilard – élue communautaire membre de la commission transports - monique.gardan@wanadoo.fr

> Une volonté d'un développement non polarisé du territoire

La communauté de communes du Pays de Liffré, forte de ses 5 communes compte environ 15 000 habitants. Situé à quelques encablures de Rennes, et traversée par l'autoroute Rennes-Caen, le territoire connaît un développement économique dynamique au sein d'un cadre de vie apprécié et attractif notamment en raison des 3 forêts (Rennes, Liffré, Chevré) et d'une vie associative développée. Position majeure des élus, plutôt que d'accentuer le rôle central joué par les villes de Liffré et La Bouexière, le choix a été fait de développer des Maisons communautaires dans les 3 communes les plus petites afin de développer des services de proximité à la population. La première de ces maisons a été inaugurée en octobre 2011 à Dourdain. Elle réunit dans un seul bâtiment, une école de musique, une micro-crèche, un espace jeux, une salle multi-activités et des bureaux de permanence des services à la population. Le développement d'un service de transport à la demande prolonge cette volonté politique de satisfaire au plus près les besoins de la population.



> Un service de transport à la demande : des préalables administratifs impératifs

Les élus en charge du dossier ont été quelques peu surpris par les démarches préalables à mettre en œuvre, avant tout travail opérationnel de mise en place du système. Ils en ont comptés 4 :

- ➔ **La prise de compétence et la demande de délégation** : Si les statuts de la CCPL prévoient bien la compétence optionnelle « du développement du réseau local de transports collectifs », la compétence transports relève du conseil général. La CCPL a ainsi du faire une demande de délégation au Conseil Général dans un délai de 2 à 3 mois avant le démarrage du service.

Dans le cadre de cette demande, les services du CG35 vérifient prioritairement la non concurrence avec les services déjà existants au niveau du réseau de cars ILLENOO.

La demande de délégation doit ainsi indiquer :

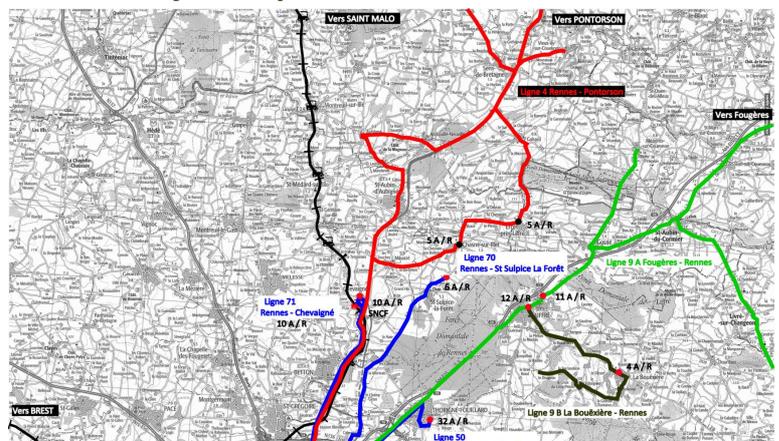
- les objectifs poursuivis de la ou des lignes projetées,
- les modalités de fonctionnement avec notamment les véhicules utilisés et le personnel dédié au service de transport (dans le cadre d'une régie directe) ou le recours à des prestataires privés (avec présentation de la procédure de marché public accomplie) mais également le dispositif d'accès au service (réservation...)
- les trajets précis de la ou des lignes projetées ainsi que les points d'arrêts qui doivent être sécurisés (ex : arrêts existants ILLENOO)
- les tarifs de titres de transport retenus

- ➔ **la réalisation d' un « diagnostic transport »** afin d'étudier les besoins et les objectifs des lignes créées. Au niveau de la Communauté de Communes, ce diagnostic a été effectué par le bureau d'études TRANSORCO dans le cadre de l'étude globale de faisabilité et de prospective pour la mise en place d'un schéma des déplacements sur le territoire du Pays de Liffré réalisée de janvier à juillet 2010 pour un montant de 19 690 € HT et subventionnée à 50% par le Conseil Général 35 dans le cadre de son inscription au contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Liffré.
- ➔ **la mise en place d'une régie comptable de recettes** auprès de la Trésorerie pour l'encaissement des produits du service. Les élus de la CCPL ayant fait le choix d'un système payant, cela nécessite de voter :
 - un arrêté de création de régie de l'ordonnateur validé et signé par le Comptable du Trésor
 - un arrêté de nomination de régisseurs pour toutes les personnes amenées à effectuer le service de transport et manipuler des deniers publics (notion de régisseur titulaire et suppléants)
- ➔ **la demande d'inscription au registre des transporteurs publics routiers de personnes** donnant lieu à la délivrance de la licence obligatoire de transport intérieur par le Préfet. Cette formalité engendre la création d'une régie de transport avec la rédaction de statuts propres, la mise en place d'un Conseil d'exploitation chargé d'émettre des avis sur le fonctionnement du service, la nomination d'un directeur de la régie de transport et l'élaboration d'un budget annexe propre à cette régie de transport.

> Le diagnostic : pour se donner des objectifs précis

Afin de d'affiner les besoins existants sur le territoire, non satisfaits par l'offre de service actuelle (cars, TER...) les élus ont confié une étude au cabinet Transorco. L'étude a notamment mis en exergue les points faibles suivants :

- Pour les actifs : trajet domicile travail trop chronophage en transport en commun, supérieur à 35 mn
- Pour les étudiants: problème de desserte en soirée et le samedi.
- Pour les scolaires: problème de flexibilité dans les horaires de retour.
- Pour le public en insertion : les horaires de transport en commun ne répondent pas à leurs besoins ni en terme d'amplitude horaire ni en terme de desserte ou de temps de trajets



*Offre de transport existante sur le territoire :
En noir le réseau régional ferroviaire, en vert le réseau interurbain ILLENOO, en bleu le réseau urbain STAR*

NB : constitution d'un parc de trois scooters et une mobylette au niveau du service Point Accueil Emploi pour offrir une réponse plus adaptée à ce public ciblé.

- Pour les personnes âgées ou personnes à mobilité réduite: pas de véhicule adapté, pas de cabotage intra communautaire pour rejoindre les équipements et services recherchés.

Sur cette base, et compte-tenu des coûts budgétaires importants que représentent la mise en place d'une ligne de TAD, les élus ont opté pour les orientations suivantes :

- Le désenclavement de Dourdain qui n'a aucun accès au transport en commun
- La facilitation de l'accès aux pôles d'équipements et de services situés principalement à Liffré et La Bouëzière
- La réponse au besoin de transport des personnes à mobilité réduite d'autant que le territoire est doté de 2 EPHAD et d'un centre médical, incluant dans ses services un hébergement adapté pour personnes handicapées

> Retour sur les différents services de TAD mis en oeuvre

→ Le service du vendredi

Il est activé depuis l'été 2010 et est destiné prioritairement aux personnes à mobilité réduite avec une desserte des 5 communes du territoire pour rejoindre soit les services et équipements du centre bourg de La Bouëxière soit les services et équipements de Liffré, le jour du marché hebdomadaire.

Sous condition d'une réservation préalable obligatoire (la veille avant 17h, par téléphone), les personnes sont prises à leur domicile pour rejoindre des points d'arrêts situés en centre-bourg de Liffré et La Bouëxière.

Tarification : 2€ le trajet, 4€ l'aller/retour avec une prise en charge à 50% du coût par certains CCAS.

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2011	31	25	27	41	28	38	35	41	62	51	39	44
2012	46	37	47	52	54							

Avec une nette progression du nombre de voyages entre 2011 et 2012, le service marche bien. Cela est notamment dû à la création d'un CIAS dans le même temps, qui a relayé l'info.

→ Les lignes de vacances : l'été, le printemps et Noël

www.pays-liffre.fr/cet-ete-bougez-avec-les-lignes-de-la-coccinelle

Activées depuis l'été 2009, les lignes d'été fonctionnent en régie directe depuis l'été 2010 avec une priorisation vers l'accès aux équipements et services de loisirs et de sports (piscine de Liffré, parcours acrobatique de mi-forêt, base nautique de Feins avec l'accord de la CC du Pays d'Aubigné...) ainsi que la correspondance avec le réseau interurbain ILLENOO. La ligne fonctionne avec une grille d'horaires fixes, mais il faut toutefois réserver sa place.

Tarification : 1€ le trajet, soit 2€ l'aller/retour.

Eté 2010	Juillet 2011	Août 2011
142 voyages effectués	4 voyages	38 voyages

Si l'été 2010 a bien fonctionné, l'été 2011 a été nettement moins bon... en raison d'une météo particulièrement désastreuse.

Dans la même dynamique, une ligne a été activée pendant les vacances de printemps 2012.

Trajet	Mardi 10 avril	Mercredi 11 avril	Jeudi 12 avril	Mardi 17 avril	Mercredi 18 avril	Jeudi 19 avril	
Aller	2	2	5	6	-	-	
Retour	1	2	4	-	-	-	
TOTAL	3	4	9	6	-	-	22

Compte-tenu du faible nombre de voyages, les élus ont décidé de la renouveler en 2013 qu'en ne prenant en compte la fréquentation jugée intéressante

Par ailleurs, une expérimentation d'activation du service (sur réservation) a été faite pendant les vacances de Noël en 2010. Elle n'a pas été renouvelée faute de fréquentation, probablement liée au fait que les habitants trouvent plus de soutien dans leurs déplacements auprès de la famille et des voisins en cette période de fête.

➔ La ligne du mercredi www.pays-liffre.fr/les-mercredis-de-la-coccinelle

Elle est activée depuis la rentrée scolaire 2011 avec comme trajet Dourdain-La Bouexière (cinéma)-Liffré (piscine, cinéma) – arrêt de car Illenoo (vers Rennes). La grille d’horaires est fixe avec réservation par téléphone nécessaire.

	Oct 2011	Nov 2011	Déc 2011	Janv 2012	Févr 2012	Mars 2012	Avril 2012
Voyages	24	36	14	23	13	33	17

Dans la même dynamique de l’accès aux loisirs, une expérimentation du service pour des événements festifs ponctuels a été menée : cinéma en plein air début juillet à La Bouëxière, soirée intercommunale des espaces jeunes, retransmission de la finale de la coupe du monde de football en 2010, spectacle familial dans le cadre du festival Marmaille...

Mais le choix a été de ne pas réitérer l’expérimentation dans la mesure où les utilisateurs du transport sont très peu nombreux mais qu’en parallèle la non existence d’un transport collectif n’est pas un frein à la participation globale à ces événements.

> Les conditions de réussite identifiées

Les élus et les services de la communauté de communes du Pays de Liffré identifient plusieurs conditions de la réussite du service :

- Ne pas multiplier les objectifs des lignes pour qu’elles restent pertinentes
- Importance de la communication (véhicule facilement identifiable par les usagers via une charte graphique commune à tous les supports de communication)
- Numéro de téléphone dédié au service de transport pour tout renseignement et réservation, en complément du site internet
- Une politique tarifaire adaptée
 - 1€/trajet pour les trajets de point d’arrêt à point d’arrêt
 - 2€/trajet pour les trajets du domicile à point d’arrêt
 - Possibilité des CCAS d’influer sur le coût du titre de transport via une gratuité ou une prise en charge pour partie selon des critères que le CCAS définit.

Selon l’aide tarifaire pratiquée, la Communauté de Communes facture une partie à l’usager et le solde au CCAS concerné.

- Moyens en personnel pour les démarches administratives avec le Conseil Général, la communication, l’élaboration et le renseignement de tableaux de suivi notamment
- Importance du choix du chauffeur du véhicule qui au-delà de sa mission de conduite rassure et créé une relation de confiance avec les usagers du service



La coccinelle du Pays de Liffré : immédiatement identifiable

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERVICES DU PAYS DE LIFFRÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME NOUS CONTACTER

LES LIGNES DE LA COCCINELLE

Réservé votre voyage

Nom :

Prénom :

Âge :

Téléphone :

Je voyage le : Jour Mois 2012

Je circule le **mardi** - Ligne 1

Je pars de : et je descends à :

Je repars de : et je descends à :

Je circule le **mercredi** - Ligne 2

Je pars de : et je descends à :

Je repars de : et je descends à :

Je circule le **jeudi** - Ligne 3

Je pars de : et je descends à :

Je repars de : et je descends à :

Je circule le **vendredi** - Ligne 4

Je suis une personne à mobilité réduite, on vient me chercher à mon domicile pour me déposer à la Mairie de Liffré en milieu de matinée.

La réservation est obligatoire le jeudi avant midi. La prise en charge se fait à mon domicile entre 0900 et 1030. L'horaire de passage du minibus me sera communiqué la veille par téléphone. Le voyage retour s'effectue depuis la Mairie de Liffré entre 1200 et 1230.

Un n° de téléphone unique et un site Internet où l'on peut s'inscrire